

DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2023CM59

Révision du tarif du repas à
la cantine scolaire

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johnny GLAVIEUX, Rosanna GILLET.

Étaient excusés : Mmes Mrs Alain COQUERELLE, Dorothee HAUER, Delphine MICELLI, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Alain DIENI.

Était absent : Mr Frédéric DREZE

Convocation du
21 novembre 2023

Pouvoirs :

Mr Alain COQUERELLE à Mme Isabelle VANELLE
Mme Dorothee HAUER à Mme Isabelle VANLANDE
Mme Delphine MICELLI à Mr Johnny GLAVIEUX

Madame Isabelle VANELLE est élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Considérant que le prix du repas livré par le SIVOM de la Communauté du Béthunois passera au 1^{er} janvier 2024 à 3.78 €,

Considérant que la commune prend à sa charge les frais de personnel et les coût indirects (électricité, gaz eau ...),

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le tarif d'un repas à la cantine scolaire à 3.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Conseillers présents : 15

DECIDE

de fixer à compter du 1^{er} janvier 2024 le tarif d'un repas à la cantine scolaire à 3,80 € (trois euros quatre-vingt).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.